

☛ Délibération du 29/06/1989 (élus)

- Selon :
- Délibération du 07.02.2008
- Décret n° 2019-139 et arrêtés du 26.02.2019
- Arrêté du 11.10.2019
- Arrêté du 14.03.2022
- Règlement de formation
- Règlement CNFPT

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Nom et prénom	LAVIT Thierry
Service	Flaire
Résidence administrative	LOURDES

Objet	..REUNION... DE...TRAVAIL... CABINET... EVIDENCE.....	
Lieu	PARIS	
Départ	21/09/23	
Retour	22/09/23	
Mode de transport		
Si covoiturage	Indiquer si vous êtes le conducteur <input type="checkbox"/> oui	
<p>•Si utilisation du véhicule personnel : Puissance fiscale du véhicule :</p> <p>Kilomètres effectués (Via Michelin – trajet le plus court) :(depuis la résidence administrative)</p>		
Taux applicables jusqu'à 2000 kms / an		<p>Taux appliqué : selon la puissance fiscale du véhicule et la distance parcourue et remboursée depuis le début de l'année :</p>
Véhicule	Taux applicable	
5 CV et moins	0,32	
6 CV et 7 CV	0,41	
Taux applicables De 2001 à 10000 kms / an		
Véhicule	Taux applicable	
5 CV et moins	0,40	
6 CV et 7 CV	0,51	
8 CV et plus	0,55	
(distance x taux) Total en euros		
•Indemnités de transport (train, avion, taxi, métro, bus ...)		
•Indemnités base du tarif SNCF 2 ^{ème} classe (voir service RH) si préparation concours ou examen professionnel, ou présentation à une épreuve orale/écrite (1 fois/an) ou si déplacement hors CNFPT supérieur à 600 kms aller/retour		
•Frais annexes (péage, parking...)		
•Indemnités de repas (plafond : 20 euros / repas)		27 €
•Indemnités d'hébergement <input type="checkbox"/> Taux de base : 90 euros <input type="checkbox"/> Grande villes et communes de la métropole du Grand PARIS : 120 euros <input type="checkbox"/> Commune de Paris : 140 euros <input type="checkbox"/> Agent reconnu travailleur handicapé : 150 euros		
TOTAL GENERAL		27 €
Remboursement à effectuer par virement sur le compte numéro :		
Code banque : 16906. Code guichet : 00006. Compte : 299.875.000.43..... Clé : 43		

Signature de l'intéressé(e),

Hervé ADELIN
 Directeur Général des Services
 Par délégation du Maire

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné M. Hervé Adelin, Directeur Général des Services, déclare que M. le Maire a effectué un déplacement à Paris, du 21 au 22 septembre 2023 dans le cadre d'une réunion de travail avec le cabinet Evidence qui organise la venue de l'Université des Villes de Demain le 19/10/23 à Lourdes et à la première représentation de la comédie musicale « Bernadette de Lourdes » à Paris.

A ce titre, la Mairie prend en charge les frais liés au déplacement du Maire à savoir :

- 1 déjeuner le 21/09 au restaurant du Novotel Orly d'un montant de 27€ payé avec la carte bancaire personnelle de M. le Maire.

La facture sera remboursée sur le compte personnel de M. le Maire au titre de frais de mission.

En foi de quoi, le présent certificat administratif est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lourdes, le 28 septembre 2023



Hervé Adelin
Directeur Général des Services



**CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT**



CREDIT MUTUEL
A0000000421010
CB
le 21/09/23 a 14:32:45
NOVOTEL
PARAY VIEILLE POSTE
91550
4274907
11899
42476421500051
*****6895
4A736C5F02CEB3E8
787 701 076803
C @
No AUTO : 495594

**MONTANT
27,00 EUR**

DEBIT

TICKET CLIENT
A CONSERVER

Novotel Coeur d'Orly H7327

17 Promenade d'Orly, 94394 Orly Aerogare, FR
Tel : 0183300030
Email : H7327@accor.com
N° TVA: FR68424764215
SIRET: 424 764 215 00051

RESTAURATION: ,

Justificatif de paiement 1-1-51588
Date 21/09/2023 14:33:00
55 (13:41 Client) Couverts: 2

Article	Total
Repas complet	27,00
Total (€)	27,00

Taxe	T.T.C.	H.T.	Montant
TVA (10%)	24,25	22,05	2,20
TVA (20%)	2,75	2,29	0,46
Total (€)	24,34	2,66	

Opérateur **MARIE**

Moyens de paiement	Montant (€)
Card (autre TPE) - Visa	27,00

Justificatif non valable pour encaissement.

Code (NF525) B0381 _-bc

Bizzon
www.bizzon.com

v4.1.12.2

ÉLÉONORE DE GALARD, GAD ELMALEH et les coproducteurs
ont le plaisir de vous inviter à la Générale du
SPECTACLE ÉVÈNEMENT



Bernadette de Lourdes

LE DÔME DE PARIS
PALAIS DES SPORTS

JEUDI 21 SEPTEMBRE À 20H00

LOURDES
SANCTUAIRE

Le Père Michel Daubanes, recteur du Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes,
en partenariat avec les producteurs,

**Vous convie à la Générale du spectacle musical « Bernadette de Lourdes »
Jeudi 21 septembre à 20h au Dôme de Paris - Palais des Sports**

Suivie d'une réception, dans un espace privatif du Dôme de Paris.

Invitation personnelle et nominative.

Réponse souhaitée avant le 15 septembre à
stephanie.shaw@lourdes-france.com - Tél. 06 21 31 16 36
Ouverture des portes 1h avant le spectacle.